

Procès-verbal

de la 66e Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses (ACS)
Vendredi, 24 mai 2019, 10h00–14h00, Teatro Sociale Bellinzone

Présents: 50 représentant-e-s des communes et institutions membres de toute la Suisse ainsi que de nombreux invité-e-s (environ 80 participant-e-s au total)

Présidence: Hannes Germann, conseiller aux Etats, président de l'ACS

Procès-verbal: Anna Panzeri, responsable de projet au sein de l'ACS

Accueil et ouverture de la 66e Assemblée générale

Le président Hannes Germann ouvre la 66^e Assemblée générale. Il salue les membres du Comité de l'ACS qui sont présents, les délégué-e-s des communes et des institutions, les représentant-e-s d'organisations partenaires et d'offices fédéraux ainsi que d'organisations cantonales ainsi que tous les invité-e-s à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses au Teatro Sociale de Bellinzone.

L'Association des Communes Suisses est la voix politique des communes en Suisse. Cette affirmation est renforcée par le fait que 1'583 communes sur 2'212 au total sont membres de l'ACS. Ce qui correspond à un pourcentage substantiel de 72%. Au nom de l'ensemble du Comité et du Secrétariat, le président remercie tous les membres pour leur adhésion, pour la confiance et le soutien précieux accordés.

Grâce à l'ACS, les communes ont un partenaire fiable à leurs côtés qui s'engage à l'échelle nationale pour défendre leurs intérêts au niveau politique. L'ACS s'est également efforcée l'an passé de faire entendre les préoccupations des communes à l'échelon de la Berne fédérale et d'éviter que leur marge de manœuvre ne soit encore davantage limitée.

L'année dernière, l'ACS a notamment lancé le projet constitutionnel visant à introduire un référendum initié par les communes (voir initiative parlementaire de Stefan Müller-Altermatt (SO)). Ce projet a finalement été rejeté par les Chambres fédérales. De l'avis des communes, cela a néanmoins permis de provoquer un débat important sur l'influence du troisième niveau étatique. L'ACS a par ailleurs, par le biais d'une motion du conseiller aux Etats Pirmin Bischof (SO), demandé une adaptation des contributions des caisses-maladie à la prise en charge des soins.

L'Assemblée générale de cette année est placée sous le slogan «Un système de milice durable – mais comment» et fait ainsi le lien avec le séminaire d'été sur le même thème organisé le jeudi 23 mai. L'ACS a déclaré 2019 «Année du travail de milice» afin de donner de nouvelles impulsions aux activités de milice en Suisse et de développer, en commun avec des partenaires de l'économie, de la recherche et en particulier des représentant-e-s des

communes, des propositions de réforme pour un système de milice durable, propositions que l'ACS en tant qu'association entend promouvoir.

Le vice-président Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne, souhaite la bienvenue à l'Assemblée en français et la conseillère nationale Roberta Pantani, membre du Comité de l'ACS et de l'exécutif de Chiasso, en italien.

Mario Branda, maire de Bellinzone, salue les participants au nom de la commune hôte de Bellinzone. Il se réjouit que l'ACS ait décidé d'organiser son AG de cette année dans sa ville et souligne dans son discours l'importance de l'échelon communal et du système de milice.

Le président remercie le maire Mario Branda pour son hospitalité et l'important soutien accordé par la ville de Bellinzone dans l'organisation de l'événement.

Retour sur le séminaire d'été et conclusions

Le jeudi 23 mai a eu lieu le séminaire d'été «Un système de milice durable – mais comment?» au Teatro Sociale ainsi qu'au Palazzo Civico de Bellinzone. Il avait pour but de donner de nouvelles impulsions au système de milice, de le renforcer et de le développer. Le président communal Jörg Kündig, membre du Comité, a résumé les principaux résultats du séminaire. Après un exposé introductif de Markus Freitag, professeur et directeur de l'Institut de science politique de l'Université de Berne, et la présentation des propositions des lauréats du concours d'idées pour un «système de milice durable», six ateliers ont eu lieu en parallèle. Les résultats de ces ateliers ainsi que les autres inputs reçus par l'ACS dans le cadre de l'«Année du travail de milice» seront utilisés par l'ACS pour élaborer ses propres propositions en vue de développer et de renforcer le système de milice. L'ACS va présenter ses propositions au niveau politique, à l'échelle fédérale, cantonale et communale.

Christoph Niederberger, directeur de l'ACS, ajoute que, grâce à l'année du travail de milice, l'ACS a pu poursuivre les objectifs suivants: sensibiliser, débattre et politiser. Afin de maintenir le système de milice, il est nécessaire d'avoir des partenaires issus de l'économie et de la recherche. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de créer des conditions-cadres cohérentes. Christoph Niederberger invite deux représentants d'entreprises à monter sur la tribune: Hilmar Gernet, responsable Politique au sein de la Banque Raiffeisen, et Martin Mägli, responsable Affaires publiques de La Poste. Les deux hommes évoquent dans leurs allocutions les rapports entre économie et milice du point de vue de la Banque Raiffeisen et de La Poste. Tous les deux insistent sur l'importance de la conciliation entre vie professionnelle, politique et familiale. Ils soulignent également que leurs entreprises organisées de manière décentralisée contribuent à la cohésion au sein des communes. Cela est notamment renforcé au sein du groupe Raiffeisen par sa structure de coopérative. Au sein de La Poste, c'est notamment la mission de service public qui lui est confiée par l'Etat qui garantit une proximité avec la population. Hannes Germann remercie les deux orateurs pour leurs exposés et leur appui dans cette thématique.

Le président constate que les membres de l'ACS ont reçu l'invitation ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans les délais et qu'aucune autre proposition n'a été présentée. Le Comité de l'ACS propose à l'Assemblée générale un point supplémentaire 6 à l'ordre du jour sur le thème «Election complémentaire». Le membre du Comité et président de commune Daniel Albertin (GR) a annoncé sa démission lors la dernière séance du Comité du 23 mai 2019. Le Comité de l'ACS est d'ores et déjà en mesure de proposer à l'Assemblée générale l'élection d'une remplaçante venant du canton des Grisons.

Le président passe au vote concernant l'ordre du jour (y compris le point supplémentaire 6). Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans abstention par les délégué-e-s des communes membres.

Le président propose de renoncer à l'élection d'un scrutateur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les personnes présentes.

Assemblée générale, partie statutaire

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2018 à Brugg-Windisch
2. Approbation du rapport annuel 2018
3. Approbation des comptes 2018 après prise de connaissance du rapport de révision
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations des membres pour 2020
6. Election complémentaire au Comité (nouvel ordre du jour)
7. Divers

Procédure

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2018 à Brugg-Windisch

Le procès-verbal publié en allemand, français et italien sur le site Internet de l'ACS est approuvé sans discussion et à l'unanimité. Le président remercie la rédactrice.

2. Approbation du rapport annuel 2018

Le président informe sur les nombreuses activités de l'ACS au cours de l'année précédente et entre brièvement en matière sur certains sujets particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes. Le rapport annuel a été publié sur le site Internet de l'ACS. Les principaux succès ont par ailleurs été publiés dans l'édition de décembre du magazine de l'association «Commune Suisse».

Clause communale obtenue de haute lutte dans le paquet fiscal 2017

Le 19 mai 2019, le peuple suisse a approuvé à une nette majorité le nouveau projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS et a notamment dit oui à des finances communales solides. La clause communale ancrée dans le projet fédéral apporte une sécurité financière à l'échelon

communal. Elle oblige les cantons à compenser de manière appropriée les pertes financières des communes. Un sondage réalisé avant la votation auprès des associations de communes cantonales a montré que la mise en œuvre de la clause communale est déjà effective dans la plupart des cantons et qu'il a été tenu compte des préoccupations des communes. Grâce à son engagement conséquent sur ce dossier important, l'ACS a été un partenaire fiable pour les communes et aussi pour l'économie.

Adaptation du système de financement des soins exigée

Le financement des soins est un dossier politique crucial pour l'ACS. La croissance des coûts des soins pèse de manière patente sur les communes. Depuis des années, la hausse des coûts dans ce domaine est pratiquement uniquement à la charge des pouvoirs publics – ce que confirme le rapport d'évaluation sur le financement des soins publié en 2018. Les décisions des tribunaux concernant le remboursement du matériel de soins ont encore péjoré la situation. L'ACS a demandé au Conseil fédéral et au Parlement une adaptation du système afin de corriger cette situation insatisfaisante dans le domaine du financement des soins. Compte tenu de l'évolution des coûts de la santé, le Conseil fédéral et le législateur doivent réagir de manière efficace. Les assureurs doivent notamment participer de manière appropriée au financement des soins. Deux interventions politiques montrent la voie à suivre. Il s'agit, d'une part, d'une motion du Conseil national (18.3710) qui demande la suppression de la différenciation impraticable dans les faits entre l'utilisation de matériel par la personne assurée elle-même ou celle effectuée par le personnel infirmier, et, d'autre part, de la motion Bischof (18.3425). Cette dernière exige une adaptation respectivement une hausse de la participation des caisses-maladie à la prise en charge des coûts et demande que les assureurs soient responsabilisés. En avril 2019, un premier pas important a été franchi avec l'approbation de la motion «LiMA» par la Commission de la santé publique du Conseil des Etats. Dans les débats futurs, l'ACS entend s'engager de manière conséquente en faveur de l'adoption des deux motions sur les soins qui sont centrales pour les communes.

Offices postaux

A côté de la santé et des finances, les offices postaux ont à nouveau été un sujet de préoccupation politique pour l'ACS. La Confédération, les cantons et les communes ont discuté au sein d'un groupe de travail de la question du principe ancré dans la loi de l'accessibilité au service postal universel. Il a été proposé de densifier le réseau, en mesurant notamment l'accessibilité à l'échelle de chaque canton. Cela permet une meilleure couverture ainsi que d'importantes adaptations de détail. Le processus de restructuration des offices postaux se poursuit néanmoins. C'est pourquoi il est important que les communes ne soient pas seulement consultées pour la forme mais soient vraiment intégrées par La Poste dans le processus de changement en cours. Les cantons doivent également jouer un rôle, ce qui renforce la position des diverses entités fédérales.

Le président demande si les membres ont des remarques à formuler et procède au vote sur le rapport annuel 2018.

Décision: le rapport annuel 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes annuels 2018 après prise de connaissance du rapport de révision

Le président signale que les comptes annuels 2018 et le rapport de révision ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

Pour l'année 2018, un excédent de dépenses de CHF 171'210.- avait été budgété. A leur clôture, les comptes annuels 2018 affichent toutefois un déficit de CHF 355'243.- A côté du minus structurel s'ajoute un minus supplémentaire de même ampleur. Ces résultats insatisfaisants sont dus au recul constant des recettes publicitaires du magazine «Commune Suisse» ainsi qu'à divers autres postes de dépenses. L'association doit par ailleurs supporter des coûts récurrents qui s'accumulent chaque année pour former un déficit structurel. Le Comité a pris note de cette situation insatisfaisante et a pris des mesures.

Les revenus restent en revanche relativement stables. Pour l'avenir, diverses incertitudes pèsent sur les recettes, par exemple sur des contrats de commission en cours. En ce qui concerne le budget financier de l'ACS, le président souligne qu'il existe, en plus des incertitudes sur les recettes, une disproportion fondamentale entre les recettes et les dépenses.

Ce résultat négatif a bien sûr un impact défavorable sur le bilan. Le capital propre se monte à CHF 589'150.-, soit un montant qui atteint bien moins de la moitié d'un chiffre d'affaires annuel et ne représente pas une base financière durable pour l'association.

Le rapport de révision a été soumis à temps à la connaissance des organes le 16 avril 2019. Le réviseur compétent, Ernst Schleiffer, n'a pas d'autres commentaires à faire devant l'Assemblée. Après avoir pris connaissance du rapport de révision, le président passe au vote sur les comptes annuels 2018.

Décision: les comptes annuels 2018 sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge du Comité

Décision: la décharge est accordée au Comité à l'unanimité et sans abstention.

5. Fixation des cotisations des membres pour 2020

Les explications sur le déficit structurel d'environ CHF 200'000.- par année montrent clairement que l'association doit prendre des mesures. Afin que l'ACS puisse à l'avenir également poursuivre son travail politique dans l'intérêt des communes de manière efficace, une hausse des cotisations des membres est inéluctable. Les délégués ont déjà été informés de cette nécessité en 2018. Le Comité a maintenant pris une décision sur le montant de cette augmentation. Celle-ci doit être de l'ordre de 20%. Les explications sont contenues dans la proposition présentée dans les documents.

L'association peut ainsi combler son déficit structurel et à nouveau constituer à moyen terme des réserves financières, grâce aussi à des mesures opérationnelles, afin de pouvoir mettre en œuvre des projets. C'est pourquoi le Comité propose à l'Assemblée générale d'augmenter les cotisations des membres de 20% en 2020.

Le président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur la hausse des cotisations des membres en 2020 – ce n'est pas le cas.

Décision: les cotisations des membres sont augmentées de 20% à partir de 2020. Cette hausse est approuvée à l'unanimité et sans abstention. Hannes Germann remercie l'Assemblée pour cette décision.

6. Election complémentaire au Comité

Le Comité a pris connaissance de la démission de Daniel Albertin, président de la commune de Albula/Avra GR, pour la date de l'actuelle Assemblée générale. Cette démission est due à des motifs personnels. En tant que représentant des Grisons, Daniel Albertin a participé de manière engagée et professionnelle aux discussions du Comité. Au nom de l'ensemble du Comité et du Bureau de l'ACS, le président l'en remercie. Il lui exprime également ses meilleurs vœux pour l'avenir, tant au niveau professionnel que privé.

Carmelia Maissen est proposée pour lui succéder. Mme Maissen est présidente de la commune de Ilanz/Glion. En 2014, Ilanz a fusionné avec 12 autres communes des alentours, donnant naissance à la commune de Ilanz/Glion qui compte aujourd'hui 4'700 habitantes et habitants. En tant que centre administratif régional, siège de l'hôpital régional et centre commercial et scolaire, Ilanz/Glion est le centre de la moyenne Surselva. On y parle allemand et le romanche sursilvan. Agée de 42 ans, Carmelia Maissen préside la commune et l'exécutif de Ilanz/Glion depuis 2018. Mme Maissen est titulaire d'un doctorat en architecture et représente le cercle électoral d'Ilanz au Grand Conseil, dans les rangs du PDC.

Décision: l'élection de Carmelia Maissen est confirmée par l'Assemblée générale sous les applaudissements.

7. Divers

Le président informe sur les changements de personnel au sein de l'ACS. Fabiola Kummer dirige dorénavant le Secrétariat. Elle sera dès le mois de juin la première interlocutrice des communes au sein de l'ACS. Elle succède ainsi à Christine Schmied, qui a dirigé le Secrétariat de l'ACS à Berne jusqu'en février 2019. Mme Kummer peut se targuer d'une riche expérience communale engrangée dans la vallée de Conches, dans le Haut-Valais, où elle travaillait auparavant.

Le président attire l'attention sur les prochains rendez-vous de l'ACS. La prochaine Assemblée générale de l'ACS se tiendra dans le cadre de Suisse Public. Ce salon professionnel du secteur public aura lieu du 9 au 12 juin 2020 à Berne. L'ACS renoue avec une ancienne tradition qui

veut que son AG soit organisée dans le cadre de ce salon professionnel. Ce sera le cas le 11 juin 2020.

Le président signale par ailleurs les événements suivants:

- Symposium national des soins intégrés, le 12 juin 2019 au Kursaal de Berne
- Soutenir les personnes âgées de manière efficace – cinq ans du Programme Socius, le 20 juin 2019, à Baden
- Fête du 1^{er} août au Grütli sur le thème du système de milice
- Congrès «Le bénévolat dans les communes et les villes», le 18 novembre 2019 à Bienne

Le président demande si les personnes présentes ont des requêtes à exprimer au chapitre des divers. Aucune remarque n'est formulée. Il remercie chaleureusement l'Assemblée pour son soutien sur les points de l'ordre du jour soumis au vote et clôt la partie officielle de l'Assemblée générale.

Exposé du conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du DFAE

Le président salue l'hôte d'honneur de l'Assemblée, le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Sa présence est un grand honneur pour l'ACS. Le président invite les participants à s'exprimer sur ses propos et idées sur le thème du système de milice, et donne la parole au conseiller fédéral Cassis.

Dans son exposé, le conseiller fédéral Ignazio Cassis évoque l'importance du système fédéraliste, de l'échelon communal et du travail de milice en Suisse. Il loue le travail de l'ACS et met en avant l'importance de la collaboration entre divers partenaires car l'avenir du travail de milice concerne tout le monde. La Suisse dispose avec le système de milice d'une institution unique en son genre, qui renforce l'aptitude au compromis et le consensus et limite la bureaucratie. Sans système de milice, le fédéralisme et le principe de subsidiarité seraient remis en question. Il souligne que des communes fortes sont très importantes pour la Suisse et qu'elles ont besoin d'autonomie et de liberté d'action.

Le président loue le discours du conseiller fédéral Cassis et le remercie personnellement en lui remettant un cadeau.

Il remercie les nombreux délégué-e-s des communes membres présent-e-s pour leur participation ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette Assemblée générale, en particulier les hôtes de Bellinzzone, les sponsors et l'ensemble des organisateurs. Il clôture la 66e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses et invite les participants et participantes à prendre part au buffet devant le Teatro Sociale.

Fin de l'Assemblée générale: 13h30

Berne, 24 mai 2019